



Procédures de domiciliation

Vous domicilier est simple à mettre en place.

Il vous suffit de fournir 4 documents:

- ✓ une pièce d'identité du gérant
- ✓ une preuve d'adresse du gérant : facture d'eau, d'électricité, etc.
- ✓ la copie du projet de statuts ou le Kbis
- ✓ un RIB

Nous compléterons ensemble les formulaires et [le contrat de domiciliation](#).

L'adresse:

109, avenue de Lespinet
Bât A, 1er étage
31400 Toulouse